



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Règlement communal d'urgence temporaire de circulation

Interdiction de circulation chemin piétons à Hobscheid

En raison des travaux de raccordement à l'adresse 2A, Hënneschtgaass à Hobscheid, le collège échevinal, lors de sa séance du 26 septembre 2023, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1^{er} : Du lundi, 9 octobre 2023, à partir de 8h00 jusqu'au vendredi, 13 octobre 2023 inclus, toute circulation sur le chemin piétons dans la rue Hënneschtgaass à Hobscheid est interdite, sur le tronçon entre l'accès au chemin dans la rue Hënneschtgaass jusqu'à la limite postérieure du terrain sis 2A, rue Hënneschtgaass.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 26 septembre 2023
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu